

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 23 mars 2021** à 19 h 30 via la plateforme TEAMS.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Madame Louise Beaupré
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Nathan Hurteau
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Chantal Lanoue
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin
 - Madame Anne-Marie Noël
 - Madame Véronique Paré
 - Madame Sandrine Parent
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Monsieur Alain Camaraire - directeur général adjoint
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Madame Céline Falardeau - directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Monsieur Vincent Huard - directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Annie Lussier - directrice du Service des technologies de l'information
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2021-03-23-CA-01](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 16 février 2021 - Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2021-03-23-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 16 février 2021 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 février dernier.

4. **Correspondance**

Aucune correspondance n'est déposée.

5. **Période de questions du public**

Aucune question n'est adressée.

6. **Mot du président – Reddition de comptes sur la formation des conseils d'établissement**

Ce soir, monsieur Alexandre Provost, président, porte un chandail à l'effigie de l'école Saint-Eugène.

Monsieur Provost mentionne que plus de 250 personnes ont assisté aux formations offertes le 25 février et le 8 mars 2021, par des représentants de notre Centre de services scolaire, du comité de parents et des partenaires syndicaux, lesquelles portaient sur les nouveaux pouvoirs accordés au conseil d'établissement et sur l'importance de chacun des représentants. Il profite de l'occasion pour remercier les personnes qui ont élaboré cette formation, soit :

Madame Martine Lalonde, représentante des parents;
Monsieur Gislain Tardif, représentant des enseignants;
Madame Chantal Walaszczyk, représentante des professionnels;
Monsieur Jacques Lanciault, représentant du personnel de soutien;
Madame Christianne Fleury, représentante des directions d'établissement;
Madame Manon Ouellet, représentante des cadres de Service;
Monsieur Mario champagne, directeur général adjoint et secrétaire général.

Monsieur Provost mentionne que le 9 mars 2021, les membres du CA ont pu bénéficier d'une formation portant sur l'éthique contractuelle.

En terminant, il rappelle l'importance de continuer de respecter les règles sanitaires.

7. **Mot de la directrice générale et reddition de comptes**

- Présentation des services EAFP
- Suivi tutorat et « Là pour toi »
- Guide parents EHDAA

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Dominique Lachapelle a déposé les décisions qu'elle a prises ainsi que les affectations, les engagements et les nominations qu'elle a effectués depuis la dernière séance. De plus, elle a déposé un document intitulé « Reddition de comptes de la directrice générale », où elle fait état des rencontres des comités auxquelles elle a participé.

Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle présente la cartographie de son service. Ainsi, les membres du conseil d'administration sont à même de constater l'ensemble des services offerts à nos élèves adultes et à nos diverses clientèles ainsi que le soutien apporté aux gestionnaires de nos centres. Elle est accompagnée de messieurs Luc Martin, directeur et Nickolas Emery, directeur adjoint du Centre d'éducation des adultes La Relance, lesquels précisent les services offerts par le Centre.

Monsieur Vincent Huard, directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire, fait un suivi quant à la mise en place du projet « Là Pour Toi », un service d'aide académique et psychosocial pour les élèves du CSSDHR. Ce projet est complémentaire aux mesures du ministère de l'Éducation du Québec. Pour plus

d'information, les personnes intéressées peuvent cliquer sur ce lien : www.csdhr.qc.ca/parents/la-pour-toi/#0-information-generale

Monsieur Huard et madame Marie Josée Gagnon, présidente du comité EHDAA du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, présentent sommairement le « Guide parents EHDAA », élaboré en collaboration avec les membres du comité. Ce guide a pour objectif de fournir aux parents une multitude d'informations qui leur sera utile tout au long du cheminement scolaire de leur enfant. Pour le consulter, cliquer sur ce lien : <https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/SREJ-Guide-parents-EHDAA-9-mars-2021.pdf>

8. Points de décision

8.1 Calendrier scolaire 2021-2022 – Formation générale des jeunes – Adoption (documents)

[Résolution 2021-03-23-CA-03](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2021-2022 en formation générale des jeunes, adopté par le conseil d'administration aux fins de consultation (Résolution 2021-01-26-CA-05);

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, du syndicat du personnel de soutien (SPSHR), du syndicat des professionnels ainsi qu'auprès du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter le calendrier scolaire 2021-2022 en formation générale des jeunes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt des projets des ressources matérielles (documents et documents corrigés déposés séance tenante)

[Résolution 2021-03-23-CA-04](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation finance annuellement les travaux de rénovation et de réfection des établissements des centres de services scolaires;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a reçu pour l'année 2020-2021 les montants suivants pour le maintien d'actif de son parc immobilier :

- 23 685 394 \$ dans le cadre de la mesure 50621;
- 3 159 136 \$ dans le cadre de la mesure 50622.

Considérant les études et les analyses réalisées par le Service des ressources matérielles afin de prioriser les travaux de maintien d'actifs du parc immobilier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 197 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration approuve les travaux à caractère physique inscrits sur les listes déposées par le Service des ressources matérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépassement de coût – Agrandissement et réaménagement majeur - école Marie-Rivier (document)

[Résolution 2021-03-23-CA-05](#)

Considérant qu'aux termes de la résolution HR 17.03.28-021, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a octroyé à Candev Construction Inc., le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement majeur de l'école Marie-Rivier, au montant de 14 128 000 \$ (taxes en sus);

Considérant les ordres de changement requis, nécessaires et convenus entre la Commission scolaire et l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution des travaux d'agrandissement et de réaménagement majeur de l'école Marie-Rivier;

Considérant qu'en conséquence, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a autorisé un premier dépassement de coût de 775 362,74 \$ dans le cadre du contrat ci-haut mentionné, ce qui représentait un pourcentage de 5,48 % du coût initial du projet;

Considérant que les derniers ordres de changement requis, nécessaires et convenus avec l'entrepreneur totalisent la somme de 262 590,00 \$ pour un dépassement de coût du projet de l'ordre de 1 037 953 \$ représentant un pourcentage 7,35 % du coût initial du projet;

Considérant que l'entrepreneur Candev Construction inc. a exécuté les travaux selon les directives émises par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'aux termes de l'article 166 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, un dépassement de coût de plus de 1 000 000,00 \$ doit être autorisé par le conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :



Que le conseil d'administration, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement majeur de l'école Marie-Rivier, autorise ce deuxième dépassement de coût de 262 590,00 \$, lequel totalise un dépassement de coût de l'ordre de 1 037 953 \$, représentant un pourcentage de 7,35 % du coût initial du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Entente de collaboration – Stade Alphonse-Desjardins (document)

[Résolution 2021-03-23-CA-06](#)

Considérant le protocole d'entente de collaboration intervenu le 3 février 2011 entre le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières portant sur la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un stade régional de soccer-football au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ce protocole d'entente d'une durée initiale de 10 ans est venu à échéance en février 2021;

Considérant les sommes déjà investies et l'usage fait par nos élèves de cette infrastructure de qualité;

Considérant les discussions tenues entre les représentants des partenaires respectifs quant au renouvellement de cette entente tripartite qui concernera la gestion et l'utilisation du Stade Alphonse-Desjardins;

Il est proposé par monsieur Nathan Hurteau :

D'autoriser madame Dominique Lachapelle, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières quant à la gestion et l'utilisation du Stade Alphonse-Desjardins, selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables. Elle est également autorisée à signer tous autres documents jugés nécessaires pour donner plein effet au présent mandat. La nouvelle entente sera d'une durée de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Adjudication de contrats

8.5.1 Achat et installation de locaux modulaires à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge et à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (documents et documents séance tenante)

[Résolution 2021-03-23-CA-07](#)

Considérant que les analyses du Service de l'organisation scolaire et les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation confirment un déficit d'espace pour accueillir tous les élèves du secondaire dès la prochaine année scolaire;



Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) a procédé en 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, à deux demandes de construction d'écoles secondaires;

Considérant que des délais de construction de trois à cinq ans sont requis pour la construction d'une école secondaire;

Considérant que le 17 janvier 2021, le Ministère a accordé une aide financière au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) pour l'acquisition de locaux modulaires qui devront être installés à l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge et à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour la rentrée scolaire de 2021;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour la fourniture et l'installation de locaux modulaires et qui constituent la première phase du projet;

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

Considérant que conformément à l'article 175 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Dominique Lachapelle a décidé de poursuivre le processus d'octroi de contrat avec le seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par madame Louise Beaupré :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat d'acquisition et d'installation de locaux modulaires à l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge et à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot avec le seul soumissionnaire conforme, soit la firme Nordic Structures au montant de 3 468 855 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration – Adoption (documents)

[Résolution 2021-03-23-CA-08](#)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant que le 26 janvier 2021, le conseil d'administration, aux termes de la résolution 2021-01-26-CA-08, a adopté le projet de *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*, proposé par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant l'avis public publié préalablement et ce, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

D'adopter le *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* proposé par le comité de gouvernance et d'éthique. Ce règlement entrera en vigueur le 8 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Frais de déplacement des administrateurs (documents)

[Résolution 2021-03-23-CA-09](#)

Considérant le décret 1027-2020 du 7 octobre 2020 autorisant le remboursement de certaines dépenses aux membres du conseil d'administration;

Considérant les modalités d'application de ce décret précisées par la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans ses communications du 19 octobre 2020, du 23 octobre 2020 et du 28 janvier 2021;

Considérant les modalités particulières présentées et discutées avec les membres du conseil d'administration le 9 mars 2021;

Il est proposé madame Sandrine Parent :

Que les frais des membres du conseil d'administration soient remboursés en fonction des modalités présentées au tableau intitulé « Frais remboursables aux membres du conseil d'administration » joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Rapport du comité des ressources humaines

Madame Danielle Beaumont, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 16 mars 2021. Les discussions ont porté sur les critères et le processus d'évaluation de la directrice générale ainsi que sur la composition du comité formé pour procéder à ladite évaluation.

8.8.1. Critères d'évaluation de la directrice générale et nomination des membres du comité d'évaluation (documents)

[Résolution 2021-03-23-CA-10](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de proposer au conseil



d'administration du Centre de services scolaire les critères d'évaluation de la directrice générale;

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale prévoit que le processus d'évaluation de rendement doit être convenu entre les parties;

Considérant le travail effectué par les membres du comité des ressources humaines à ce sujet sur la proposition déposée par la directrice générale auprès du comité des ressources humaines;

Considérant que la proposition recommande que le comité qui verra à l'évaluation de la directrice générale soit formé du président du conseil d'administration, de la porte-parole du comité des ressources humaines et de deux autres membres du comité des ressources humaines qui ne sont pas des membres du personnel du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la recommandation des membres du comité des ressources humaines;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter les critères d'évaluation de la directrice générale ainsi que le processus décrit au document déposé, convenus avec la directrice générale.

De nommer mesdames Danielle Beaumont et Anne-Marie Noël ainsi que messieurs Alexandre Provost et Eric Chevalier-Alvarez, membres du comité d'évaluation de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue le 23 février 2021. Les discussions ont porté sur le contenu proposé pour la formation portant sur l'éthique en gestion contractuelle qui sera offerte à tous les membres du conseil d'administration.

Une proposition de présentations budgétaires a été déposée aux membres en vue de l'adoption du budget de l'année scolaire 2021-2022 et des informations ont été transmises à l'égard des mandats d'audit possibles pour un CSS à la fin d'année du gouvernement du Québec (31 mars).

10. Rapport du comité consultatif du transport scolaire

Madame Véronique Paré, porte-parole, rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport scolaire lors des rencontres du 18 février et 18 mars 2021.

Les discussions ont porté sur l'indexation 2021-2022, le renouvellement du protocole d'entente avec l'école secondaire Marcellin-Champagnat, les contrats de berlines et la sécurité aux abords des écoles.



11. Varia

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2021-03-23-CA-11](#)

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que la séance soit levée à 21 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général